



CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE À DISTANCE DES TITRES DE TRANSPORTS DES REMONTÉES MÉCANIQUES D'ORCIÈRES 1850

1. EXPLOITANT

SEMILOM RESORT
131 rue des Écrins
05170 ORCIÈRES
Adresse mail : contact.resort@orcieres.com
04 92 55 89 80
Capital 1 800 000 € – RCS GAP 920 813 003 – NAF 4939C
Responsabilité Civile ALLIANZ n°62828493
N°TVA Intracommunautaire FR77920813003

Pour la distribution d'assurances en billetterie et sur ses sites internet, la société SEMILOM Resort est immatriculée à l'Orias (www.orias.fr) en tant que Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance à Titre Accessoire (MIA-TA) sous le n°23001591, et soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 Place de Budapest – CS92459 – 75436 Paris Cedex 09.

Ci-après nommé « SOCIÉTÉ » ou « OPÉRATEUR »

2. GÉNÉRALITÉS

La passation d'une commande implique l'adhésion de la personne ci-après dénommée le "client" aux présentes conditions particulières de vente à distance. Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les présentes conditions complètent les "conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits" affichées dans tous les points de vente et mises en ligne sur le site internet : <https://pass.orcieres.com>.

Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente (domaine géographique, durée de validité...) sont présentées dans la grille tarifaire consultable sur les points de vente et/ou depuis le site internet susvisé. Les présentes conditions particulières de vente à distance s'appliquent à l'achat de forfaits par une commande en ligne en se connectant aux points de vente suivants : sur le site internet www.pass.orcieres.com, sur les bornes de rechargement dites « Touch » et sur l'application Orcières.

3. SUPPORTS

Les différents supports :

1. Les supports ré-encodables

Les TITRES de transport de 3 heures à plusieurs jours, les TITRES Saison ainsi que les cartes de loisirs à plusieurs entrées sont délivrés sur une carte main libre support ré-encodable, rechargeable et réutilisable, moyennant le paiement d'un supplément de 2,00 € TTC.

Les supports ré-encodables sont réutilisables une ou plusieurs fois dans la limite d'une durée de garantie de deux ans (hors casse ou détérioration).

La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support. Elle consiste en la délivrance d'un nouveau support en remplacement du support défectueux et ne s'applique pas aux supports pliés, endommagés et cassés.

Ces supports sont rechargeables selon les modalités suivantes :

- Aux points de vente de la station : Espace Écrins, Queyrelet et Palais des sports.
- Sur le site pass.orcieres.com
- Sur l'application mobile « Orcières »



- Aux distributeurs automatiques situés aux points de vente de l'Espace Écrins et du Queyrelet ainsi qu'au télécabine.
- Aux bornes touch situées aux points de vente de l'Espace Écrins et du Queyrelet ainsi que dans certains magasins et hébergeurs de la station.

2. Les autres types de supports

Certains TITRES particuliers sont délivrés sur des supports papier (« TICKETS »), également accompagnés d'un justificatif. Les TICKETS doivent être conservés et utilisés pour valider le TITRE acheté.

Il est préconisé au titulaire d'un TITRE de conserver sa preuve d'achat (ticket de caisse, confirmation de commande) afin de pouvoir le porter à la connaissance de l'OPÉRATEUR à l'appui de toute demande, notamment de réédition en cas de perte ou de vol où il sera obligatoire.

4. CONCLUSION DE L'ACHAT

Une commande n'est traitée qu'après validation définitive de la provision au crédit du compte de l'exploitant. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne l'annulation du processus de commande, laquelle sera notifiée au client au plus tard sept jours après traitement de la commande.

5. MODALITÉS D'ACHAT

Le CLIENT est informé que certaines offres ne sont disponibles que sur le site de vente en ligne, auquel cas l'exclusivité est alors mentionnée sur le site internet.

5.1 Modalités de paiement

Toute délivrance d'un TITRE donne lieu à paiement du tarif correspondant. Le site www.pass.orcieres.com, l'application et les bornes de rechargement ont pour modalité de paiement la carte

bancaire acceptée par la SOCIÉTÉ uniquement (Eurocard, Mastercard, Visa).

5.2 Livraison des forfaits

Les forfaits achetés à distance seront, au choix du client :

- Livrés par voie postale à l'adresse indiquée par ce dernier ;
- Retirés sur les automates de vente le permettant (liste disponible sur les sites de vente en ligne)

5.3 Tarifs

La grille tarifaire est disponible sur le site www.pass.orcieres.com. Les tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises.

5.4 Remboursement et échange

Sur simple demande écrite à caisses@orcieres.com, certains titres de transport peuvent faire l'objet d'un remboursement ou d'un échange selon les conditions prévues dans les Conditions Générales de Ventes et d'Utilisation.

5.5 Preuve d'achat

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13/03/2000 ainsi que l'exigibilité du règlement. Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne. Le client doit conserver impérativement le courrier de commande. Seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.



Le Client peut obtenir une facture nominative via son compte client ou le mail qui lui a été délivré à l'issue de l'achat.

6. MODALITÉS DES TITRES SPÉCIFIQUES

Les TITRES vendus sont non remboursables, non échangeables, non modifiables et non cessibles, et ce même pour des raisons de mauvaises conditions météorologiques ou de maladie. Certains TITRES bénéficient de modalités spécifiques :

- Le TITRE « Orcières Origine Saison » donne accès aux remontées mécaniques d'Orcières 1850 et de Serre Eyraud sous condition d'ouverture pendant les saisons d'hiver et d'été durant les dates d'exploitation. Il est disponible uniquement en ligne. Un justificatif d'âge ainsi qu'une photo dont les modalités sont décrites ci-après sont requis lors de l'achat.
- Le TITRE « Orcières Origine 1 jour » donne un accès illimité au domaine skiable d'Orcières 1850 et de Serre Eyraud durant la saison d'hiver sur une durée d'une journée choisie lors de l'achat. Le TITRE « Orcières Origine 3 heures » donne un accès illimité au domaine skiable d'Orcières 1850 durant la saison d'hiver sur une durée de 3 heures consécutives qui débutent au moment du premier passage en borne. Le TITRE « Orcières Origine » est disponible sur l'ensemble des points de ventes physiques et digitaux. Il est reportable si non-consommé sur une autre journée de la saison en cours. Le TITRE est non-cessible et devra être consommé avant la fermeture de la saison d'hiver 2025-2026 ; au-delà, il ne pourra plus être utilisé, et il ne sera procédé ni à son remboursement, ni à un report de validité.
- Le TITRE « Orcières PrOpuls' » donne un accès illimité au domaine skiable d'Orcières 1850 et de Serre Eyraud durant la saison d'hiver sur une journée choisie lors de l'achat. Une remise entre 5% et 25% est appliquée sur la base du tarif « Orcières Origine ». Ce TITRE est achetable uniquement en ligne jusqu'à la veille du jour de ski à

minuit. Il est non remboursable, non échangeable, non modifiable et non cessible, et ce même pour des raisons de mauvaises conditions météorologiques ou de maladie.

- Le TITRE « Orcières Horizon » donne un accès illimité au domaine skiable d'Orcières 1850 et de Serre Eyraud ainsi qu'aux activités piscine et patinoire sur une durée de validité choisie entre 2 et 21 jours. Le client est informé qu'il est dans la possibilité de demander l'annulation et le remboursement de son forfait « Orcières Horizon ». Pour être acceptée, cette demande devra se faire au plus tard à 10H le premier jour de validité du forfait.

7. REMBOURSEMENT - ASSURANCES

Hors cas mentionnés dans l'article 5.4 et l'article 6, si les TITRES de transport délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés et ce qu'elle qu'en soit la cause : maladie, accident ou tout autre cause personnelle.

La SOCIETE en sa qualité de Mandataire d'Intermédiaire en Assurance, propose également au Client un contrat d'assurance :

- « Assur'Glisse », pour le ski journée et multi-jours, en complément de l'achat du TITRE. Ce contrat est soumis aux conditions d'assurance mises à disposition dans les points de vente ou consultables et téléchargeables directement sur le site : www.orienticketneige.com/.
- « Carte Sports Loisirs », pour nos produits Orcières Origine, en complément de l'achat du TITRE. Ce contrat est soumis aux conditions d'assurance mises à disposition dans les points de vente ou consultables et téléchargeables directement sur le site : www.lacompaniedusport.com.

Les détenteurs de tous types de FORFAITS ont la possibilité de couvrir les risques d'incapacité à l'utiliser, ainsi que les frais de secours sur piste



par des assurances spécifiques. Notamment, le TITRE peut être vendu avec une assurance couvrant les secours sur pistes, au moment de son achat. Tous renseignements à cet effet sont disponibles aux points de vente. Les renseignements et tarifs concernant l'assurance journée ou saison sont à demander aux points de vente ou consultables en ligne sur pass.orcieres.com.

Les FORFAITS à journées non-consécutives et les FORFAITS non datés devront être épuisés durant la saison en cours, au-delà ils ne pourront être utilisés et ce, sans qu'il soit procédé à leur remboursement ni à un report de validité. Notamment, les cartes 10 entrées piscine/patinoire 2025-2026 devront être consommées avant la fermeture de la saison d'été 2026 ; au-delà, elles ne pourront plus être utilisées, et ce sans qu'il soit procédé à leur remboursement, ni à un report de validité.

8. MODALITES DE RÉCLAMATION

Toute réclamation doit être adressée à la SEMILOM RESORT dans un délai de 1 mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante : serviceclient@orcieres.com.

A défaut de réponse satisfaisante dans le délai ci-dessus mentionné, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisie peuvent être obtenues en consultant son site internet : www.mtv.travel l'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

Date de mise à jour : 26/07/2025 version 1 saison 2025-2026
Directeur SEMILOM RESORT – Nicolas COLOMBANI